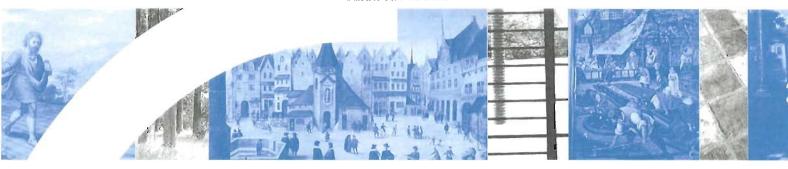
GUIDE DE VALORISATION DU CADRE DE VIE

AVANT-PROGRAMME



COMMUNE DE RIEUX-EN-CAMBRÉSIS CANTON DE CARNIÈRES



Faire émerger une lecture partagée du territoire dans le but d'aider les élus à poser les bases d'une politique locale de valorisation du cadre de vie est l'objectif poursuivi par le C.A.U.E. à l'occasion de la demande formulée par le Conseil Munucipal de Rieuxen-Cambrésis

Mettant au service de cette ambition ses compétences en architecture, en urbanisme, en paysage et en milieux naturels, le C.A.U.E. propose aux élus locaux une démarche dont la synthèse est transcrite dans le présent document.

Le positionnement de la réflexion répond aux finalités

- de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 qui exprime l'intérêt public du cadre de vie comme expression de la culture et définit les attentes du conseil auprès du décideur, de la sensibilisation des acteurs et de la participation de la population pour le développement de la qualité.
- de la loi sur la Maîtrise d'Ouvrage Publique du 12 juillet 1985 qui organise la démarche du projet afin de garantir l'objectivité des choix dans la relation entre maître d'ouvrage et maître d'œuvre.

Les objectifs

Il s'agit, dans la présente mission, de valoriser la relation privilégiée entre particularités locales et usages qui sous-tend la qualité des actions d'intérêt public liées à l'architecture, l'urbanisme et l'environnement naturel.

L'approche consiste, à fournir des clés de lecture du cadre de vie du territoire concerné, à mettre en évidence la valeur des liens entre les thèmes ou les domaines en évitant la segmentation de l'analyse et le cloisonnement des réponses. Plus qu'un travail sur une connaissance spécifique, c'est une approche transversale, plus qu'une action sur l'embellissement ponctuel, c'est une découverte du sens de l'environnement naturel et culturel.

Les acquis de cette réflexion favorisent le dialogue avec la population, les usagers, mais aussi permettent de s'accorder avec les partenaires du développement local, de formaliser les commandes nécessaires à l'élaboration de projets cohérents auprès des acteurs de la maîtrise d'œuvre dont ceux retenus dans le cadre du FACV.

La méthode

Ce document répond à la Politique Fonds d'Amélioration de Cadre de Vie initiée par le Conseil Général du Nord.

Il se propose, pour mettre en synergie les différents projets retenus par la Commune, de présenter le territoire communal à deux échelles différentes.

La première situe d'une part, Rieux-en-Cambrésis par rapport à son bassin de vie et son SIVOM et d'autre part, elle fait le point des connaissances des éléments physiques, sensibles et architecturaux.

La deuxième, en puisant ses racines dans la première partie, s'intéresse à la connaissance du territoire de la commune dans ses limites administratives.

Cette partie doit permettre au maître d'œuvre, en concertation avec l'équipe municipale, de cerner les thèmes qui ont motivé le lancement de l'étude ou qui ont été identifiés après l'analyse et le diagnostic.

Rieux-en-Cambrésis

Préambule Question - Objectifs

Méthode

Analyse partagée du territoire

Rieux-en-Cambrésis dans son environnement Rieux-en-Cambrésis dans son paysage Rieux-en-Cambrésis dans son milieu naturel Rieux-en-Cambrésis dans son contexte socio-économique

Approche communale

Une commune : des atouts

Une histoire

Une activité : une renommée Rieux : un patrimoine

Mise en place des actions

Actions et partenariats possibles

La place Jean Jaurès
Le cœur du village
Le secteur du cimetière, MAPAD, pont de l'Erclin
Les abords de l'ancienne gare et la voie SNCF
Le cahier de recommandation
La communication et la sensibilisation
Le phasage



Connaissance du territoire

Etudier le périmètre de la Commune dans ses limites administratives, c'est faire abstraction de ses relations économiques, naturelles et culturelles avec les territoires qui l'environnent. La recherche d'un territoire cohérent qui concilie les aspects du paysage, de l'architecture et des milieux naturels est une opération délicate. Une analyse et un diagnostic de chacun de ces domaines permettront de mieux comprendre la dynamique d'échange, l'organisation de l'espace bâti et la distribution spatiale des paysages et des milieux naturels, ...

Introduction

L'analyse partagée de l'environnement de Rieux-en-Cambrésis a essentiellement pour objectif de replacer la commune dans son contexte naturel, paysager. Elle a le mérite, par l'analyse et la synthèse des connaissances acquises, d'aider à mieux comprendre les logiques qui animent le territoire. Cette phase, en sensibilisant le maître d'ouvrage à son milieu, lui permet d'établir un véritable dialogue avec le maître d'œuvre et les différents partenaires qui agissent sur son territoire.

La méthode d'approche que propose ce document programme a pour objectif :

- d'exprimer la philosophie générale du maître d'ouvrage, c'est à dire elle ex plique les objectifs et le sens de l'aménagement attendu par le maître d'ouvrage,
- d'évaluer les enjeux paysagers et naturels à divers échelles (communale, voire intercommunale),
- de garantir la cohérence des intentions exprimées par le maître d'ouvrage pour ce futur projet,
- de hiérarchiser le niveau d'intervention et de proposer une cohérence ac ceptable pour la mise en œuvre des actions dans l'espace et dans le temps,
- de servir de base à la consultation de concepteur.

Les limites naturelles

Rieux-en-Cambrésis dans son environnement

La consultation des différents documents cartographiques révèle que parmi les éléments physiques et biologiques : la morphologie, l'hydrographie et l'occupation du sol sont les paramètres que l'homme a su utiliser de façon judicieuse pour installer son bâti, modeler le territoire et par là même lui imprimer une identité. Une identité à multiples facettes où chacune est la résultante d'une combinaison spécifique entre les éléments du milieu.

Rieux-en-Cambrésis dans son contexte socio-économique

Définir l'environnement socio-économique de la commune, c'est la présentée d'une part, par rapport à ses relations avec les aires urbaines et son bassin de vie et d'autre part, par rapport aux communes avec lesquelles elle s'est associée pour la réalisation des projets communs.

- Le bassin de vie

L'INSEE a réalisé en 1988 le découpage de la France en bassin de vie. Le Conseil Général du Nord en s'inspirant de ce dernier, et après une étude, la adapté au Département. Le bassin de vie est un territoire qui compte en général une commune pôle pourvue en équipements, en services publics et privés (collèges, lycées, laboratoires d'analyses médicales, supermarchés...) et entourée de communes rurales.

L'intérêt de ce territoire c'est qu'il dessine le lieu des nouvelles solidarités de proximités. il représente également l'aire de chalandise des équipements de base à partir de laquelle il convient de raisonner la programmation des nouveaux équipements.

Le bassin de vie auquel appartient Rieux-en-Cambrésis est composé de communes rurales regroupées autour de Cambrai. Vu son éloignement par rapport à cette ville, les habitants de Rieux-en-Cambrésis sont tout à la fois attirés par Cambrai, Solesmes et Avesnes-les-Aubert.

- Le SIVOM

Rieux-en-Cambrésis fait parie intégrante du Sivom d'Avesnes -les-Aubert. C'est un syndicat d'environ 21 000 habitants répartis sur quatorze communes de taille et d'importance différentes. L'ensemble de ses communes se sont regroupées autour des compétences suivantes :

- assainissement et stations d'épuration,

- aides ménagères à domi cile,

- équipements sociaux culturels.

Il est demandé au bureau d'étude de procéder à une analyse détaillée et largement illustrée de l'ensemble

des éléments physiques, biologiques et paysagers.

Cette analyse doit permettre au maître d'ouvrage de mieux cerner le milieu qui environne sa commune.

L'ensemble de ces données, sous forme de cartes au 1/25 000 ème, permettrait aux élus de comprendre et éventuellement de se faire une idée sur les axes qu'ils peuvent développer en complémentarité avec les actions déjà inscrites dans leur programme.

voit sa population passée de 1384 habitants en 1982 à 1416 en 1990. Les nouveaux projets de constructions de locatifs et des maisons individuelles confirment cette tendance. Il est à noter que le dynamisme des élus n'est pas en marge de cette évolution.

L'analyse comparée des documents cartographique et des photos aériennes montre que le bâti s'est développé autour du village et plus particulièrement le long de la RD 118 du tronçon compris entre la chaussée Brunehaut et la place Jean Jaurès et le long de l'Erclin (côté Avesnes-les-Aubert).

Une histoire

Ce chapitre n'a pas la prétention de traiter l'histoire de la Commune mais de rappeler les quelques dates qui ont marqué le territoire de Rieux-en-Cambrésis.

- 1095, l'évêque Gaucher donne l'église à l'abbaye Saint-Aubert de Cambrai
- 1192, Bauduin V donne à son cousin Gérard de Saint-Aubert la terre de Rieux, en compensation de droits qu'il réclamait sur une terre de l'Ostrevent.
- 1305, Rieux fut vendue par l'évêque à la Comtesse du Hainaut.
- 1944, Rieux érige un "Monument à la mémoire des Résistants fusillés par les Allemands".

Une activité : une renommée

Rieux-en-Cambrésis est une commune connue pour son activité économique (lingerie fine et linge de maisons). Cette réputation est due aux établissements Porthaux qui ont vendu dans le monde entier et aux Grands de ce monde (l'Elysée, les cours d'Iran, de Grande Bretagne, de Belgique, la Maison Blanche, la famille Rothchild...) ses productions. Il existe encore, dans l'entreprise le métier qui a tissé les merveilleux nappages aux armoiries de la famille Rottchild (in Activités d'éveil dans le Cambrésis).

Rieux: un patrimoine

Se promener dans le village, c'est découvrir tout un patrimoine bâti qui, par sa présence et sa diversité raconte l'histoire et révèle l'identité de la Commune. En effet, ce patrimoine présente des qualités en raison des matériaux utilisés et le symbole économique qu'il représente.

- Une géologie : symbolisée par le calcaire blanc, long



temps utilisé dans la construction (église, chapelles, habitations, fermes).

- L'économie agricole représentée par les fermes à cours carré.
- L'industrie traditionnelle du textile caractérisée par la maison de tisserand, avec leur arc en pignon.
- L'industrie agroalimentaire évoquée par une brasserie.

3 - Réalisation d'études d'esquisses et définition d'un programme pluriannuel de travaux.

Une fois les éléments de la politique locale validés par le comité de pilotage, les études d'esquisses (cf. loi M.O.P.) peuvent être engagées. Après estimation des enveloppes financières nécessaires à chacun des projets, le comité de pilotage et le maître d'œuvre définiront ensemble un phasage à court et moyen terme (5 à 10 ans) des travaux à réaliser en fonction de critères tels que :

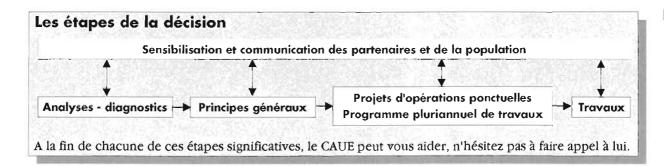
- l'exemplarité,
- l'urgence,
- les opportunités,
- le coût.

Remarques:

L'ensemble de l'étude privilégiera les éléments de réflexion en envisageant des alternatives (schémas, croquis, scénarios...). Seuls certains chapitres le nécessitant seront poussés jusqu'à l'étude d'esquisse.

Les éléments de l'étude pourront être mis à disposition des divers acteurs de l'aménagement. En particulier, les prescriptions architecturales et urbanistiques établies par le maître d'œuvre de l'étude pourront être communiquées au Service Départemental de l'Architecture, aux instructeurs de permis de construire, aux chargés de mission P.O.S., à l'architecte conseil du C.A.U.E. dans le Cambrésis. Celui-ci conseillera ainsi avec plus de précisions les particuliers qui feront appel à lui dans le cadre de ses permanences tenues chaque vendredi matin dans la maison du Conseil Général de Cambrai.

Quant au maître d'ouvrage délégué, il peut, selon son calendrier, décider d'entamer une première phase de travaux dès la fin de l'étude. Il pourra alors confier au maître d'œuvre une étude d'avant-projet. L'établissement d'études d'avant-projets ne fait pas partie du présent programme.

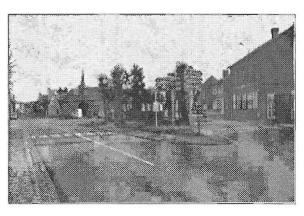


Tronçon urbain de la RD 118

Le Conseil Général entamera en automne la réfection du tronçon de la RD 118 qui traverse le village, une opportunité que les élus veulent saisir pour régler le problème de sécurité qui se pose sur l'ensemble de cet axe et pour améliorer le cadre de vie. D'ores et déjà quelques sites semblent retenir l'attention.

La place Jean Jaurès

La place est située au croisement des voies venant d'Avesnes-les-Aubert, d'Iwuy et de Caudry. Elle constitue le parvis de l'école. En plus du transit routier qui traversent la commune, elle subit un encombrement important aux heures d'entrées et de sorties des élèves. Cette situation présente un danger permanent pour les écoliers malgré la présence d'un agent commu



nal, danger que les élus voudrait écarter par un aménagement qui concilie à la fois sécurité et cadre de vie. Cette action nécessite une rétrocession de la part du Conseil Général du tronçon qui longe l'école à la commune et éventuellement une déviation de la circulation.

Etant donné la position stratégique de cette place et l'importance des travaux qui vont se faire, le bureau d'étude proposera un Avant Projet Détaillé (APD) chiffrées dont les objectifs seront :

- de résoudre les problèmes de stationnement temporaire,
- de valoriser les façades et des entrées de ruelles
- de réduire l'impact des réseaux aériens,
- d'améliorer l'abribus.

Partenaires à associer : DVI , DDE

Personnes à consulter : enseignants, associations des parents d'élèves. riverains.

Le cœur du village

Le cœur du village (mairie, église) a été réaménager complètement il y a environ 10 ans. Profitant de la réfection de la RD qui le longe et du projet de création d'un jeu de billons couvert dans l'ancienne boucherie (rue de la poste) et de l'implantation d'un abribus au cours de l'année 1999, les élus municipaux souhaitent réaménager l'ensemble de cet espace.

Il est demandé au bureau d'étude, en concertation avec l'architecte retenu pour l'aménagement de la future salle de billons, de proposer des esquisses chiffrées sur cet espace.

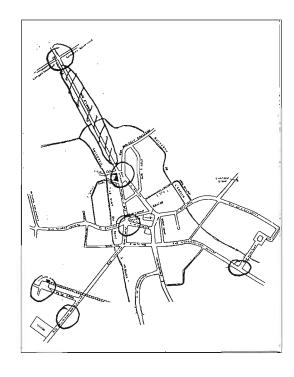
Partenaires à associer : EDF, Télecom, DVI Personnes à consulter : associations, riverains,

La mise en place des actions

L'inventaire de toutes les actions que les élus veulent mettre en chantier révèle les ambitions et les volontés locales pour d'une part, améliorer le cadre de vie des habitants et d'autre part, renforce l'image de marque de leur commune. Il est évident que la procédure FACV ne peut à elle seule répondre à ce programme ambitieux. Elle doit être considérée non pas comme une finalité mais un début d'une démarche s'inscrivant dans une véritable stratégie de développement concernant l'ensemble des communes de la future intercommunalité.

A l'échelle communale, les élus désirent, en particulier, de s'investir à court et moyen terme dans la valorisation des sites suivants ;

- aménagement de l'axe de la RD 118 et ses annexes,
- intégration du quartier du nouveau lotissement rue d'Avesnes-les-Aubert,
- aménagement des abords de l'ancienne gare et la voie SNCF,
- création de sentiers de promenades et de(s) piste(s) cyclable(s).



Le secteur cimetière-MAPAD-pont de l'Erclin

Plusieurs actions sont prévues sur le tronçon de route compris entre le carrefour (Brunehaut et le CD 118) et la place J. Jaurès. Ce tronçon est ponctué par des sites qui méritent d'être aménagés:

- le cimetière : sa clôture est constituée d'une palissade de plaques en béton sur une longueur impressionnante. De plus, l'emprise de la route et des trotoirs ne permettent pas



actuellement le stationnement. La volonté de la municipalité est de créer un parking et d'agrandir le cimetière sur la parcelle limitrophe.

Le travail qui est demandé au bureau d'étude est une réflexion sur la totalité de cet espace. Des propositions d'esquisses chiffrées permettront à la commune de fixer ses ou son choix.

- Les abords de la MAPAD : la construction de logements de type 1 bis, 2, et 3 est prévue dès 1999 à proximité de la MAPAD.

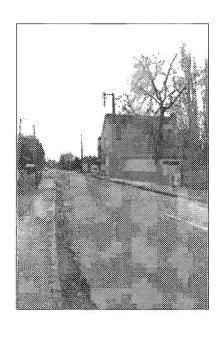
Le maître d'œuvre, en concertation avec l'architecte responsable du projet de construction, fera des propositions d'intégration paysagère des futurs batiments.

- Le pont sur l'Erclin : le Conseil Général a programmé une opération de remise en état du pont.

Le bureau d'étude, avec la collaboration de l'Unité Territoriale et du SIDEN, pourra proposer plusieurs esquisses qui mettraient l'eau et le pont en valeur.

Partenaires à associer : DVI, SIDEN

Personnes à consulter : associations, riverains,



Les entrées de la commune

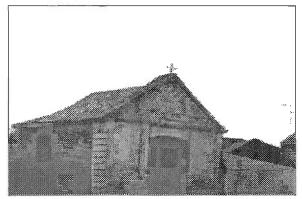
C'est à travers l'infrastructre et particulièrement au contact du noyau urbain que l'automobiliste va se forger une idée sur l'agglomération qu'il traverse, c'est au moins le souvenir qu'il en gardera.

Ces points stratégiques que sont les "entrées", méritent une attention et des efforts tout particuliers. Leur valorisation doit permettre un dialogue harmonieux entre le bâti et la compagne.

Rieux-en-Cambrésis compte trois entrées principales et chacune d'elle présente des caractéristiques qui lui sont propres.

- L'entrée située à l'intersection de la Brunehaut (RD 114) et de la RD 118 est

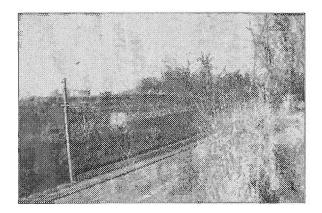
marquée par un magnifique calvaire entouré de vieux arbres et du cimetière anglais, éléments importants que le maître d'œuvre doit prendre en considération dans sa réflexion. Cette entrée pose un problème de sécurité. En effet, la Brunehaut, axe rectiligne, reliant Cambrai à Le Quesnoy, incite à la vitesse. Conscient de ce problème, les



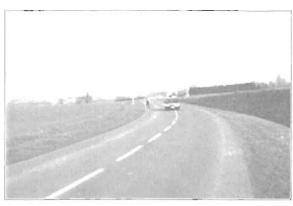
élus ont fait installer des feux tricolores pour réguler la circulation. Malgré cela, ce carrefour reste dangereux.

Il sera demandé au bureau d'étude la réalisation d'une étude d'esquisse dont l'objectif est de créer une réelle porte pour le village.

- L'entrée côté Carnières, par sa situation topographique, nous fait découvrir une vue panoramique de la silhouette du village. Elle est marquée par des talus abrupts qui commencent à présenter des signes d'érosions (érosion en loupe).



Des esquisses chiffrées doivent permettre au maître d'ouvrage de fixer son choix sur l'aménagement à retenir et la programmation des travaux. - L'entrée située sur la RD 97b (vers Avesnes-les-Aubert) mérite une attention particulière. En effet, en plus des véhicules qui l'empruntent et les nombreux piétons et cyclistes qui le pratiquent régulièrement, Promocil y envisage, à l'horizon 2000, la viabilisation de 4 ou 5 parcelles pour des constructions individuelles et la réalisation de 15 logements



locatifs du type F2 et F3 le long des rues Léon Blum Jean Moulin. L'installation d'un abribus est prévue sur la rue d'Avesnes-les-Aubert.

Vu l'importance de cette voie, il sera demande au maître d'œuvre, en concertation avec la DVI et les élus d'Avesnes, d'étudier la faisabilité de la création d'une piste cyclable et de fixer le lieu d'installation du nouvel abribus (rue d'Avesnes-les-Aubert)

Partenaires à associer : DVI,

Personnes à consulter : associations, riverains,

Les abords de l'ancienne gare et la voie SNCF désaffectée

Le secteur de la gare de Rieux-en-Cambrésis est composé d'une place en schiste rouge autour de laquelle se trouvent l'ancienne gare, construction traditionnelle en briques rachetée par un particulier et une ancienne auberge. A l'arrière de la gare passe l'ancienne voie ferrée dont la municipalité s'est rendue propriétaire. Consciente des enjeux que représentent ce site et le linéaire de cette voie, le conseil municipal am-



bitionne d en tirer partie en les rendant plus attractifs.

Les élus attendent du bureau d'étude :

- pour la place : des propositions d'aménagement (paysagement, équipement en mobiliers urbains,...),
- pour le linéaire de la voie SNCF : le types d'actions à mener (plantations, balisage, aménagement des points de vues, gestion, entretien,...).

Partenaires à associer : DE, DEED,

Personnes à consulter : associations, riverains, enseignents

Autres réflexions envisagées à l'échelle communale

L'église de la commune est un site classé. Ainsi existe-t-il dans un rayon de 500 m une réglementation stricte quant aux constructions et travaux autorisés. La municipalité, consciente de l'atout que représente ce bâtiment pour la commune, souhaite adapter cette réglementation en fonction des angles de vues, de la proximité, de l'environnement, de l'architecture existante,.... Une ZPPAUP sera mise à l'étude rapidement. L'étude FACV doit en fournir les bases essentielles.

Le cahier de recommandation

L'importance du végétal dans les espaces publics et privés n'est plus à démontrer. En revanche, la Commune et les habitants sont souvent confrontés à deux types de problèmes :

- le choix des végétaux pour renforcer l'identité de leur territoire,
- la conduite et l'entretien pour péréniser leurs plantations.

Il sera demandé au maître d'œuvre de réaliser un cahier de recommandation qui, au delà de la simple proposition d'une palette végétale, doit permettre à la Commune de se doter d'un outil de sensibilisation tant pour elle même que pour ses administrés.

La communication et la sensibilisation

On remarquera très souvent que, malgré une forte volonté politique et la pertinence des réponses techniques pour résorber les points noirs, des problèmes peuvent surgir au moment de la mise en œuvre du projet. Ceci est imputable au fait que le temps de l'information et de la sensibilisation n'a pas été pris pour faire partager les idées, susciter l'intérêt, motiver la participation et l'expression des riverains au projet.

Pour atteindre cet objectif, il est demandé au bureau d'études, en concertation avec les élus, de prévoir des expositions avec débats à destination des habitants. De plus le maître d'œuvre apportera la matière pour des articles destinés à être publiés dans le journal communal. L'objectif recherché par ces articles est de permettre aux habitants d'être informés sur l'état d'avancement de l'études et des actions projetées.

Partenaires à associer : Ecole des Passemuraille (CAUE), Personnes à consulter : enseignants, associations.

Le phasage

Après avoir cerné et évalué les problèmes, puis esquissé des solutions de l'en semble des actions projetées, le maître d'œuvre est amené à évaluer une enveloppe budgétaire et d'établir un phasage des opérations sur cinq ans.

Ce phasage doit correspondre à des tranches de travaux indépendantes les unes des autres quant à leur exécution.

Pour ces réalisations, il est important d'avoir une large concertation tant au niveau du maître d'ouvrage, des professionnels que des usagers.

Conclusion

La richesse des potentialités locales ne permet pas d'atteindre l'exhaustivité, aussi ce document ambitionne, avant toute chose, de développer une démarche cohérente qui reste ouverte aux propositions que l'étude pourrait révéler. En effet, l'étude pourrait mettre à jour d'autres opérations que celles déclinées dans ce dossier. Dans ces conditions le bureau d'études, en concertation avec le maître d'ouvrage et le Conseil Général, peut alors les programmer.

Compte tenu de ce qui est attendu dans le rendu de l'étude, il souhaitable que l'équipe qui doit prendre en charge l'étude soit composée d'un architecte et d'un paysagiste.

Partenaires, résumé

		•
	narton	MILAC
FC2	parten	uli C3

ARCHITECTURE Etat Conseil général Conseil régional

DRAC - SDAP Mission Culturelle

PAYSAGE DDE - DIREN _ DDA Ftat Conseil Général

Conseil Régional

auréole bocagère DDR - DVI - D Env

URBANISME DDE-DRE Etat

Conseil Général DDR - DVI - D Env Conseil Régional

ENVIRONNEMENT DDA - DDE - DIREN Etat

> Agence de l'Eau **ADEME**

Conseil Général D Env - DDR - DVI Conseil régional

géomorphologie corridor biologique vallée cours d'eau

place public

infrastructure routière

centre du village

Mots-clés

château

brasserie

chapelle site protégé matériaux

PÉDAGOGIE

Résumé

Conçu dans un esprit pratique et didactique, ce document est le résultat d'une concertation avec les élus de Rieux--enCambrésis.

Ce document fournit, dans sa première partie, une connaissance dans les domaines de l'architecture, du paysage et du milieu naturel. De plus, il révèle les potentialités et les atouts de la commune.

La deuxième partie reprend l'ensemble des opérations et les outils que les élus souhaitent réaliser à court et moyen terme. Ces opérations ont pour objectif, à travers la mise en valeur du patrimoine culturel, naturel et paysager de :

- -révéler l'histoire et la ruralité de la commune,
- faire connaître aux différents usagers les richesses du territoire par la communication et la sensibilisation.